



COURS DE YOGA MIDI – SAISON 2026/2027 **à compter du jeudi 03 septembre 2026** **de 12 h 30 à 13 h 30**



L'ASCE 56 ouvre, à compter du **jeudi 03 septembre 2026**, des cours de yoga «Hatha», dans les locaux de la DDTM de Vannes, de 12 h 30 à 13 h 30 (hors période de vacances scolaires). Ces derniers seront assurés par la professeure, Élisabeth Piquet.

Le tarif est de **100,00 € par personne et pour 33 cours** (saison 2026/2027). Il tient compte de la participation de l'ASCE 56.

Le règlement pourra se faire soit en totalité, soit en 3 fois, par chèques bancaires, à l'ordre de l'ASCE 56. Les chèques vacances sont acceptés. **Il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.**

Si vous êtes intéressé(e.s) par cette activité sportive, veuillez compléter et retourner le bulletin, ci-joint, à la permanente de l'ASCE 56, **avant le lundi 29 juin 2026** (délai de rigueur), accompagné de la totalité du règlement. Vous trouverez, également, le calendrier de la saison 2026/2027.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis de yoga anti-dérapant, 2 briques de yoga, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

Le nombre est limité à 15 personnes.

La responsable de cette activité est :

Valérie Renaudineau, permanente de l'ASCE 56, au n° 02 56 63 72 38.

Bulletin d'inscription – Cours de yoga «Hatha»
saison 2026/2027 – jeudi, une fois/semaine, de 12 h 30 à 13 h 30
date limite d'inscription : lundi 29 juin 2026 (délai de rigueur),
à retourner à : DDTM/ASCE 56

Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex

Nom – Prénom de l'adhérent.e : _____

Service /Unité ou Retraité.e : _____

Courriel personnel (**obligatoire**) : _____

N° téléphone portable (**obligatoire**) : _____ N° carte ASCE : 056/ _____

- CONDITIONS D'INSCRIPTION -

Jour et heure : jeudi, de 12 h 30 à 13 h 30 – 1 fois/semaine (hors période scolaire)
(être présent.e 10 minutes avant pour mise en place).

Lieu : dans les locaux de la DDTM de Vannes – 1, boulevard du Général Le Troadec
(en règle générale : au RDC - salles Groix 1 et 2).

Nombre : 15 personnes, maximum.

Tarif unique : 100,00 € pour 30 cours – saison 2026/2027.

Règlement par : ⁽¹⁾ chèques vacances (totalité de l'année).

⁽¹⁾ chèque bancaire (totalité de l'année).

⁽¹⁾ 3 chèques bancaires dont 2 chèques de 34,00 € et 1 chèque de 32,00 €
dates d'encaissement : 26/10/26 - 28/02/2027 et 30/05/2027.

chèque bancaire à l'ordre de : ASCE 56.

⁽¹⁾ cochez la case correspondante.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis de yoga anti-dérapant, 2 briques de yoga, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et reconnais qu'il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.

Fait, à _____, le _____

signature de l'adhérent(e)
avec la mention «lu et approuvé»